

# Séance du mercredi 06 septembre 2017

~~~~~

L'an deux mille dix-sept, le six septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Philippe CHASSERIEAU, président; d'après les convocations en date du 28 août 2017.

*Présents :*

- Délégués de Migron : M. Alain POTTIER, Mme Agnès POTTIER,
- Délégués de Villars les Bois : M. Fabrice BARUSSEAU, Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY,
- Délégués du Seure : Mme Geneviève THOUARD, M. Philippe CHASSERIEAU.

*Absents excusés :* Mme Sylvie BOULETREAU et M. Bernard VICENTY.

Mme Agnès POTTIER a été nommée secrétaire de la séance.

## ===== Ordre du Jour =====

- **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 05 juillet 2017**
- **Programmation des travaux en commun**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 juillet 2017**

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 05 juillet 2017. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Programmation des travaux en commun**

*\* Sur la commune de Le Seure*

- Goudronnage (PATA) à terminer : 3 jours (11, 12 et 13 septembre) avec Jean-Paul et Jérémy
- Peinture intérieure de la salle des fêtes (à voir en hiver)
- Broyage prévu du 18 au 20 septembre avec Jean-Paul et Jérémy

*\* Sur la commune de Migron*

- Goudronnage (PATA) : après les vendanges – prévoir 5 jours
- Broyage des accotements et fossés de routes : terminé (fossés de champs à poursuivre)

*\* Sur la commune de Villars les Bois*

- Faîtière du four de Chez Lunaud à poser. 1 journée (07 septembre) Jérémy et William
- Le broyage des fossés de champs : durée estimée à 2 semaines (soit 10 jours) à deux agents après Le Seure.
- A prévoir, la pose de 150 mètres de bordures de caniveaux.

Monsieur Fabrice BARUSSEAU signale que Jérémy OSINSKI est disponible 3 jours par semaine si besoin de main d'œuvre sur les communes.

### **3- Groupement de commandes télécommunications avec la communauté d'agglomération de Saintes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative au marchés publics,  
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant qu'au vu des similitudes des achats et des perspectives d'économies financières, la CDA de Saintes, le CCAS de Saintes, le Sivom de Migron et les communes de Bussac-sur-Charente, Chaniers, Dompierre-sur-Charente, Ecoyeux, Ecurat, Fontcouverte, Le Douhet, Le Seure, Migron, Montils, Pessines, Pisany, Saint Georges des Coteaux, Saintes, Varzay, Vénérand et Villars-les-Bois souhaitent créer un groupement de commandes relatif aux télécommunications fixes, mobiles et internet,

Considérant que les membres du groupement de commandes ont des besoins similaires en ce qui concerne ces télécommunications,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes est proposée en qualité de coordonnateur pour cet achat, son rôle étant défini dans la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint,

Considérant que les principales caractéristiques de l'achat, objet du groupement sont les suivantes :

- \* Objet du marché : télécommunications fixes, mobiles et internet
- Appel d'offres ouvert,
- Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum ni montant maximum,
- Accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois un an,

Considérant que dans le cadre de ce groupement, une Commission d'Appel d'Offres spécifique doit être créée et qu'il convient d'élire un membre titulaire et son suppléant

Considérant l'enveloppe budgétaire disponible sur le budget principal,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la consultation de marché de télécommunications fixes, mobiles et internet dans le cadre d'un groupement de commandes.
- désigne la Communauté d'Agglomération de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement.
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe.
- élit en tant que membre titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement relatif aux télécommunications fixes, mobiles et internet :
  - \* Philippe CHASSERIEAU, titulaire
  - \* Fabrice BARUSSEAU, suppléant
- autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe et tous documents relatifs à cette affaire.

#### **4- Questions diverses**

*Matériel :*

- Monsieur le Président signale qu'il y a eu une erreur concernant le nombre d'heure du nouveau tracto-pelle. Ainsi, il n'a pas 2 000 heures comme indiqué sur le devis mais 3 995. En contre-partie, les Etablissements MBTPAgri ont consenti à étendre la garantie à 500 h soit environ 3 ans sur les pièces et la main d'oeuvre.
- Le godet trapézoïdal qui s'adapte sur le nouveau tracto-pelle sera livré semaine 38 soit entre le 18 et le 22 septembre.
- Madame Sylvie BOULETREAU fait dire qu'elle s'étonne que le tracto-pelle a été stationné en extérieur durant tout l'été. Il faut effectivement un lieu de stockage. Vérifier les dimensions des bâtiments à Migron et Villars. Sur Le Seure, il pourra y avoir une place quand le portail du garage sera posé.

- Monsieur le Président fait part du devis de réparation du tracteur DEUTZ établi par la Motoviticulture des Borderies. Il s'élève à 8 475,98 € TTC. Un autre devis sera demandé aux Etablissements THOUARD.

- Monsieur le Président signale que le broyeur BERTI, pourtant récent, est en très mauvais état. Toutes les soudures sont à refaire. Il y a un problème de conception sur cet outil. Une réclamation sera faite auprès du fabricant.

Monsieur le Président indique qu'il sera fait un comptage des heures de broyage à la fin de la saison afin de mesurer l'usage des broyeurs sur l'année.

*Alain POTTIER :*

- rappelle qu'il faudra programmer l'entretien annuel des 3 tondeurs. Monsieur le Président indique que cela sera fait par Jean-Paul MICHAUD pendant la période hivernale.

*Fabrice BARUSSEAU :*

- demande de prévoir de faire passer le CACES pour le tracto-pelle à Jérémy OSINSKI.  
- informe que Jérémy OSINSKI sera titulaire stagiaire au 1<sup>er</sup> octobre prochain.

*Philippe CHASSERIEAU :*

- souhaiterai que les congés d'été des agents soient réaménagés afin qu'il y ait toujours trois agents en poste pour permettre un meilleur fonctionnement. Une simulation sera proposée lors de la prochaine réunion.  
- Signale que les agents ont demandé de changer la couleur des vêtements de travail, c'est-à-dire de leur fournir des vêtements de couleur orange au lieu de jaune. Cela sera fait lorsque le stock actuel sera écoulé.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 04 octobre 2017 à 19h00 à la mairie de Villars les Bois.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h05 et ont signé au registre les membres présents*